

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**
DEPARTEMENT
SAONE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE N°2016-066

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune d'**ALLEROT (71380)**

Séance du 16 DECEMBRE 2016

Nombre de conseillers

En exercice	13
Présents	11
Votants	11
Absents	2
Exclus	0

Date de convocation :

09/12/2016

Date d'affichage :

29/12/2016

L'an deux mille seize, le 16 décembre à 20H30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Brigitte BEAL.

Etaient présents : Mmes. Brigitte BEAL, Micheline GUERRIN, Géraldine BRUCHET. Patricia FERNOUX, Nadine VALOIS.

M. Alain BONIN, Guy PERROUD, Daniel TOLLIE, Daniel MEUGNIER, Jean-Marc PUGEAUD, Claude MARMORAT.

Etaient absents : Mme Annick PRUNOT (absente excusée) et Christophe MICHEL-ROUX (absent excusé)

Mme Micheline GUERRIN a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : SCOT du
Syndicat Mixte de la
Bresse Bourguignonne**

Le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne a arrêté son projet de Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale (SCOT).

Conformément à l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme, la Commune d'ALLEROT, limitrophe du SCOT de la Bresse Bourguignonne, doit rendre un avis.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, à sept voix pour et quatre abstentions, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet du SCOT de la Bresse Bourguignonne.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Brigitte BEAL.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le ...03.12.17
et publié, affiché ou notifié le 03.12.17
Le Maire



Syndicat Mixte de la
Bresse Bourguignonne

10 JAN. 2017

Reçu le

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

MAIRIE D'EPERVANS

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

Date de convocation : 12 décembre 2016

Membres en exercice : 16

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 14

OBJET DE LA DELIBERATION

Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

L'an Deux Mille Seize, le 19 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Epervans, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric MICHOUX, Maire, a désigné comme secrétaire de séance Mme Bernadette GUILHEM.

Présents : Eric MICHOUX, Vincent GUERY, Patrick PINARD, Ghislaine BENEDET, Anne-Marie BERILLI, Christian CHAPUIS, Bertin ARETO, Patrick BACHELET, Sylvette ROYOT, Bernadette GUILHEM, Cécile DAIGREMONT.

Absents excusés : Mathias ANTONI (pouvoir à Patrick PINARD), Patrice BOURGEOIS (pouvoir à Vincent GUERY), Annie SCHNEIDER (pouvoir à Ghislaine BENEDET).

Absents non excusés : Pierre Luc CLAVELIN, Patrice BERT.

Patrick PINARD, Adjoint, informe les membres du conseil de la délibération du 10 octobre 2016 du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne par laquelle le projet de schéma de cohérence territoriale a été arrêté. La Commune d'Epervans étant limitrophe, un avis doit être donné.

Après avoir entendu l'exposé de Patrick PINARD,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité par 14 voix,

D O N N E un avis favorable au schéma de cohérence territoriale de la Bresse Bourguignonne.

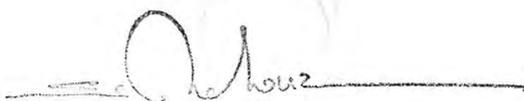
Le Maire,
Eric MICHOUX



Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône le 21.12.2016
(accusé-réception électronique n° 712 211 22016 189.....)

Et affiché/notifié/ le 22.12.2016

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de **SERMOYER**
Séance du **22 NOVEMBRE 2016**

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	15
- votants	15
- absents	00
- exclus	00

L'an deux mille seize et le vingt-deux novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Michèle BOURCET, Maire.

Etaient présents : BOURCET Michèle - DELORE Eric - HAMELIN Denis - PANCHOT Huguette - BADET Pascal - GENEIX Carole - THIBERT Jean-Jacques - DELORE Patricia - CŒUR André - HUOT Vincent - PASSOT Stéphane - THIVENT Yves - POULET Eric - BORJON Stéphanie - TAVERNIER Jacques

Absents : NEANT

Date de convocation
17 NOVEMBRE 2016
Date d'affichage
17 NOVEMBRE 2016

Monsieur Denis HAMELIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : n° 3 – Avis sur SCOT Bresse Bourguignonne

Madame le Maire fait part d'une demande d'avis du syndicat mixte du pays de la Bresse Bourguignonne sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne et demande au Conseil de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

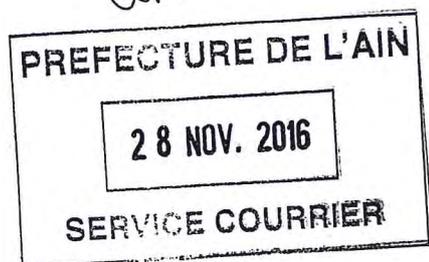
1. Emet un avis favorable sur ce projet qui n'appelle aucune observation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
Michèle BOURCET.



rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 28-11-2016
Et publication ou notification
Du 28-12-2016
La Maire – Michèle BOURCET.





SCOT
SUD
BOURGOGNE
BEAUJOLAIS - CLUNISOIS - MÂCONNAIS - TOURNUGEOIS

Mâcon, le 2 novembre 2016

Monsieur VADOT Anthony
Président
Syndicat Mixte de la Bresse
Bourguignonne
M.I.F.E
4, promenade des Cordeliers
71 500 LOHANS

Objet : avis SCOT

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 10 octobre 2016, vous m'avez transmis le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne pour avis.

Le syndicat mixte du SCOT de la Région mâconnaise n'a, à ce jour, pas approuvé ni le PADD ni le DOO. Le syndicat n'est, par conséquent, pas en mesure d'émettre un avis circonstancié sur votre projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Je vous remercie néanmoins de nous avoir associé à votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,
Mme ROBIN